



Port Autonome de San Pedro
Un partenaire qui avance avec le monde

République de Côte d'Ivoire

PORT AUTONOME DE SAN PEDRO

Société d'Etat

LE DIRECTEUR GENERAL

San Pedro, le

23 SEPT 2016

NOTE D'INFORMATION N° 59 / 2016 /DG /DJCA	FOR GRH 064 Indice 03
--	---------------------------------

Objet : Avis d'Appel d'Offres

Conformément aux dispositions de l'article 63 du Code des Marchés Publics, le Directeur Général porte à la connaissance du public, que par insertion dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de Côte d'Ivoire N°1374 du mardi 20 septembre 2016, le Port Autonome de San Pedro (PASP) a procédé au lancement d'un (01) appel d'offres relatif aux prestations figurant dans le tableau ci-dessous :

N° AAO	TYPE DE MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	REMISE DES PLIS	OUVERTURE DES PLIS
N° P 104/2016	Service courant	Service de sécurité privée et de sûreté au PASP	21/10/2016 à 09h00 min	21/10/2016 à 09h30 min

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté ou retiré, contre paiement, à la **Représentation Permanente du Port Autonome de San Pedro (PASP)** sise à Abidjan ou à la **Direction Générale du PASP** sise à San Pedro, Zone Portuaire.

Pour toute information complémentaire et pour la consultation de l'Avis d'Appel d'Offres susmentionné, veuillez accéder au site internet du PASP : www.sanpedro-portci.com ou contacter le **Département des Acquisitions des Biens et Services du PASP** - Tel 34 71 72 00 / 07 – Poste 225 – Cell : 49 29 87 76 / 46 01 58 58, Fax : 34 71 72 15. Email : lcamara@pasp.ci

P/ LE DIRECTEUR GENERAL ET PAR INTERIM
LE CONSEILLER SPECIAL, SECRETAIRE GENERAL
DE LA COMMUNAUTE PORTUAIRE

GUY MAX HIBA



P.J. : 01 avis d'appel d'offres

Tableaux d'Affichages

- DG, Bât. des Acconiers, Capitainerie 3
- Terre-plein, Port de pêche 2
- SEMPA, DRPA 2
- Archives/chrono 2





N° F 227 /2016 (suite)

FOURNITURE DE MATÉRIEL ET MOBILIER DE BUREAU POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

ARTICLE 8 : REMISE DES OFFRES

Les offres seront déposées au plus tard le 21 octobre 2016 à 09 heures 30 minutes, à l'adresse ci-dessous indiquée à l'article 9. Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres en séance publique le 21 octobre 2016 à 10 heures, dans la salle de réunions des services techniques de la Mairie, sise au quartier Lobia.

ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un délai de 120 jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12 : DROITS D'ENREGISTREMENT

Les marchés issus du présent appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes) aux frais des titulaires.

ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHÉ

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au Décret N°2015-525 du 15 juillet 2015 modifiant le Décret N°2009-259 du 06 août 2009, portant Code des marchés publics, tel que modifié par le Décret N°2014-306 du 27 mai 2014 et ses textes d'application.



N° P 104/2016

SERVICE DE SÉCURITÉ ET DE SURETÉ AU PORT AUTONOME DE SAN-PÉDRO

ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par le Port Autonome de San-Pédro (PASP).

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet le service de sécurité et de sureté au Port Autonome de San-Pédro.

ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT

Les marchés sont passés sur prix global et forfaitaire. Les prestations, objet du présent appel d'offres, sont constituées en deux (02) lots.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Les marchés issus de cet appel d'offres seront financés par le budget 2016 du PASP, sur la ligne n° 9201/2264.

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant par lot fixé comme suit :

lot 1 : 1 000 000 FCFA;

lot 2 : 800 000 FCFA.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementation ivoiriennes.

ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :

Direction Générale du Port Autonome de San-Pédro
Direction des Acquisitions, des Affaires Juridiques
et de la Coopération
Service Marchés,

sis au 2^{ème} étage de l'immeuble de la Direction Générale

B.P. 339 / 340 San-Pédro

Tél. : 34 71 72 07-P225

Cel. : 49 29 87 76 / 46 01 58 58

Fax. : 34 71 72 15

voir M. CAMARA Kinanglan Léandre

e-mail. : lcamara@pasp.ci

contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de 50 000 FCFA.

ARTICLE 8 : REMISE DES OFFRES

Les offres seront déposées au plus tard le 21 octobre 2016 à 09 heures, à l'adresse ci-dessous indiquée à l'article 9. Elles seront présentées sous double enveloppe fermée et dans le strict respect des prescriptions du règlement particulier d'appel d'offres.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres en séance publique le 21 octobre 2016 à 09 heures 30 minutes, dans la salle de conférences de la Direction Générale du Port Autonome de San-Pédro, au Boulevard de la République, domaine portuaire.

ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant un délai de 120 jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12 : DROITS D'ENREGISTREMENT

Les marchés issus du présent appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5% du montant hors taxes) aux frais des titulaires.

ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHÉ

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au Décret N°2015-525 du 15 juillet 2015 modifiant le Décret N°2009-259 du 06 août 2009, portant Code des marchés publics, tel que modifié par le Décret N°2014-306 du 27 mai 2014 et ses textes d'application.